

# COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025  
Délibération No 12 / 2022  
Séance du 7 novembre 2022

## Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### DECIDE

Par 11 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 30 F.